

Prise en compte du Handicap

Les Locaux

L'école de conduite étant un établissement de type ERP 5, les locaux sont donc adaptés aux personnes porteurs de handicap ou à mobilité réduite.

L'accueil, la salle de code, les toilettes sont accessibles.

Les Véhicules

Si une difficulté est décelée au cours de l'évaluation, l'élève est dirigé vers un médecin agréé par la préfecture des Deux-Sèvres.

Selon l'avis médical, l'élève peut se former à la conduite automobile sur un véhicule à boîte automatique de l'auto-école.

Les élèves nécessitant des accessoires supplémentaires, sont dirigés vers une auto-école équipée, ou vers une auto-école associative telle que le centre du Grand Feu à Niort.